

# Services PEP'S : Liquidation-Simulation

Version du 30/06/2025

Version évolutive et corrective



**Caisse  
des Dépôts**  
GROUPE

# 01

Liste des évolutions et corrections PEP's du 30/06/2025

- Simulation de retraite CNRACL
- Demande de retraite CNRACL et RAFFP

# Récapitulatif des Corrections/Evolutions

		SIMULATION	LIQUIDATION
<b>PORTEFEUILLE</b>	Possibilité d'éditer en mode CSV la liste des dossiers présents dans le portefeuille 		X
<b>CARRIERE</b>	Prise en compte à titre gratuit des périodes de temps partiel pour donner des soins à un enfant, au-delà des 3 ans de l'enfant jusqu'à la veille de ses 20 ans (si enfant rattaché aux périodes).	X	X
	Prolongation d'activité pour carrière incomplète : les périodes multiples ou les mois de 31 jours sont correctement pris en compte.	X	X
<b>SITUATION INDICIAIRE</b>	Accès à la Nomenclature des grades (comme pour le processus de liquidation) pour retrouver l'indice correspondant à la situation de l'agent. 	X	
	Pour sapeur-pompier : prise en compte des indices avec prime de feu en fonction du coefficient de majoration automatisée (2 exceptions dans les liens ci-contre)  	X	
<b>AVPF/AVA (Allocation vieillesse parent au foyer et allocation vieillesse aidant)</b>	Prise en compte <b>des périodes AVPF/AVA Assimilées</b> ( <i>congé parental, congé de présence parentale, et disponibilité pour élever un enfant, congé proche aidant (périodes avant le 01/01/2004)</i> ) <b>dans la durée minimum garanti (MG)</b> (24 trimestres max) 	X	X
	Prise en compte <b>des périodes AVPF/AVA Assimilées</b> en <b>durée d'assurance cotisée Carrière longue</b> (4 trimestres maximum), si aucun trimestre AVPF/AVA (autres régimes) n'a été retenu.	X	X
	Ajout des périodes AVPF et AVA présentes dans la page « durée autres régimes » dans <b>durée d'assurance cotisée carrière longue</b> (4 trimestres maximum) 	X	X

# Récapitulatif des Corrections/Evolutions

			SIMULATION	LIQUIDATION
Données Autres régimes	Page « Durées autres régimes » : Ajout colonne AVPF/AVA 		X	X
	Page « Durées autres régimes » : Saisie des jours possible 		X	
	Page « Durées autres régimes » : Trimestres des régimes LURA (RG, MSA et RSI : au moins 2 régimes sur la même période) restitués sur une ligne unique. 		X	X
	Date de « Première retraite autre régime » dans le futur (page « rubrique assuré » dans Onglet « CIR et complément » ne bloque plus la simulation		X	
	Date de naissance incomplète ne bloque plus la récupération des données RGCU : il n'est plus nécessaire de demander l'intervention du service Affiliation		X	X
Moyen de paiement	Possibilité pour l'employeur de modifier un RIB déjà présent 			X
Date d'ouverture de droits (DOD)	<b>Droits « parents d'enfant invalide » : S'il existe plusieurs périodes de handicap à 80 % de l'enfant, le moteur retient pour le calcul de la DOD, la date de début de la période de handicap la plus ancienne.</b>		X	X
	<b>Droits « Parents 3 enfants » avant le 01/01/2012 : les conditions d'interruption et de durée de prise en charge des enfants peuvent être remplies après le 01/01/2012</b>		X	X

# Récapitulatif des Corrections/Evolutions

		SIMULATION	LIQUIDATION
<b>Majoration pour enfant (MPE)</b>	<p><b>Pour les enfants décédés</b> : ajout de 2 conditions</p> <p>→ le décès doit intervenir avant l'âge limite de prise en charge (veille des 20 ans)</p> <p>→ la date du décès doit intervenir pendant une période de prise en charge effective</p>	X	X
<b>Bonification enfant</b>	Correction de la bonification attribuée à tort pour l'enfant du conjoint, si un congé parental est pris pour un autre enfant	X	X
<b>Majoration tierce personne</b>	MTP calculée et affichée dans les résultats uniquement si la date d'effet est inférieure ou égale à la date d'effet de la pension		X
<b>PDF</b>	Présence sur le décompte détaillé, de la ligne « surcote familiale » si elle est déclenchée 	X	
	PDF simplifié et détaillé : classement des enfants par date de naissance	X	X
<b>Message d'erreur Moteur de calcul</b>	<p><b>Correction de l'anomalie :</b></p> <p>Si l'année de la DOD Carrière longue, l'assuré possédait plus de 4 trimestres en DAC (Durée d'assurance cotisée), en cumulant les trimestres de la fonction publique et des trimestres autres régimes, le moteur de calcul générait une erreur. Cette erreur se matérialisait par le message « <b>Le moteur de calcul est indisponible</b> ». Il fallait alors modifier les DAR pour débloquer les dossiers</p>	X	X



**02**

**ILLUSTRATIONS**

# Portefeuille : Export liste des dossiers présents dans le portefeuille

Nom assuré	Prénom assuré	NIR assuré	Désignation employeur	Siret	Processus	Date d'échéance	Date RDC	Date d'effet de pension	Date d'effet de pension souhaitée	État du dossier	Date changement état	Personne en charge
BERNOS TEST	TEST	256	50 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	101900014	Pension normale	01/09/2006	05/08/2006	01/09/2006		à étudier par la CNRACL	24/10/2023 11:37	
BERNOS HUGO	HUGO	151	10 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	101900014	Pension normale	01/01/2011	01/01/2011	01/01/2011		à étudier par la CNRACL	09/11/2023 09:41	
BERNOS JADE	JADE	251	20 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	101900014	Pension normale	01/01/2011	01/01/2011	01/01/2011		à étudier par la CNRACL	13/11/2023 18:39	
BERNOS JADE	JADE	170	50 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	101900014	Pension normale	01/01/2011	01/01/2011	01/01/2011		à étudier par la CNRACL	13/05/2025 10:00	

  

Rechercher:  Exemple : Dupont

Afficher seulement les dossiers Info-retraite

Type de dossier:  Veuillez sélectionner un type.

État du dossier:  Veuillez sélectionner un état.

Classé par:  du  au

[Exporter en CSV](#) 1 - 50 sur 199 dossiers

<b>BERNOS TEST</b> NIR : 2 56 0€ DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	<b>Pension normale</b> Date RDC : 05/08/2006 Date d'effet de pension : 01/09/2006 Date d'effet souhaitée : -	<b>à étudier par la CNRACL</b> depuis le 24/10/2023	<a href="#">M'attribuer le dossier</a> <a href="#">Voir le dossier</a>
<b>BERNOS HUGO</b> NIR : 1 51 0€ DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	<b>Pension normale</b> Date RDC : 01/01/2011 Date d'effet de pension : 01/01/2011 Date d'effet souhaitée : -	<b>à étudier par la CNRACL</b> depuis le 09/11/2023	<a href="#">M'attribuer le dossier</a> <a href="#">Voir le dossier</a>
<b>BERNOS JADE</b> NIR : 2 51 0€ DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	<b>Pension normale</b> Date RDC : 01/01/2011 Date d'effet de pension : 01/01/2011 Date d'effet souhaitée : -	<b>à étudier par la CNRACL</b> depuis le 13/11/2023	<a href="#">M'attribuer le dossier</a> <a href="#">Voir le dossier</a>

# Page situations indiciaires : accrochage à la nomenclature des grades (NEG)

Cette version va permettre d'accéder à la recherche NEG (les cas non pris en charge sont détaillés page suivante).

Avant seule la saisie libre était accessible

## Ajouter un grade

< Grades

Tous les champs sont requis.

Date d'effet

01/01/2025

Choix de la saisie

Libre  NEG

La saisie libre de grade permet d'indiquer l'indice devant être utilisé pour le calcul de la simulation.

Libellé du grade

## Indices

Indice

- Brut inclus les suppléments d'indice (SPP, PSS, ISSP)  
 Majoré indice pris en compte pour le calcul de la pension

Annuler

Ajouter le grade

Après, le choix « NEG » est désormais accessible à l'instar de ce qui est fait sur Départ

## Modifier un grade

< Grades

Tous les champs sont requis.

Date d'effet

05/06/2024

Choix de la saisie

Libre  NEG

La saisie libre de grade permet d'indiquer l'indice devant être utilisé pour le calcul de la simulation.

Statut

Fonction publique territoriale

Entité

Grade

Code et libellé

0148 - ADJUDANT (CHEF)

la liste se limite à 20 emplois / grades, précisez votre recherche si vous ne trouvez pas ce que vous désirez.

Code NET/NEH

0148

Particularités

Pas d'information

Echelon / Hors échelle / Chevron

09

Indice brut

563

tenant compte de la dernière revalorisation du 01/01/2024

Annuler

Appliquer les modifications

Pour les SPP, la prise en compte des indices avec prime de feu en fonction du coefficient de majoration est automatisée dans les simulations.

Date de suppression

Pas d'information

Emploi/grade de remplacement

Pas d'information

Indice brut avec prime de feu

723

# Gestion des indices dans la Simulation : Sapeur Pompier (SPP)

## 1<sup>er</sup> cas non géré : correction prévue début 2026

- **Affichage KO** de l'indice majoré (**synthèse et décompte**)
- **Il correspond** à l'indice brut sans la prime de feu
- **Le montant calculé est OK**

Indice brut : 0723	Indice majoré : 482
--------------------	---------------------

L'indice brut prend en compte la majoration SPP, pour un coefficient de proratisation de 1.

Détail du calcul du montant brut mensuel

Montant brut sur la base des services et bonifications	1 449,09 €
Montant brut retenu hors suppléments et accessoires	1 449,09 €
NBI : Supplément de pension Nouvelle Bonification Indiciaire	11,07 €
Montant brut retenu	1 460,16 €

Montant net estimé avant prélèvement à la source\*\* : 1 327,28 €

Traitement brut indiciaire mensuel servant de base au calcul : 2 968,43 €
---

Problème d'affichage : l'indice majoré 482 dans le décompte correspond à l'indice brut sans majoration prime de feu : 563  
L'indice correct est 603 (IB 723) est bien pris en compte pour le calcul.

Le TBI mensuel de référence pris en compte pour le calcul de la pension est le bon **indice majoré : 603**  
 $35621,26 / 12 = 2968,43$

# Gestion des indices dans la Simulation : Sapeur Pompier (SPP)

2<sup>ème</sup> cas non géré : correction prévue début 2026

- **Affichage KO** sur le décompte du coefficient de proratisation de la prime de feu **si inférieur à 1**
- **Le montant estimé OK** : prise en compte le coefficient de majoration SPP.
- **Exemples :**

Grade, échelon et indices

Emploi ou grade : ADJUDANT (CHEF)

Echelon : 10

Indice brut : 0751                      Indice majoré : 508

[Redacted area]

**Affichage KO** : Indice proratisé < 1  
Indice brut affiché 751 correspond bien à l'IB total majo 763  
auquel on applique un coefficient de proratisation  
Il n'est pas affiché dans le décompte détaillé

Grade, échelon et indices

Emploi ou grade : ADJUDANT (CHEF)

Echelon : 09

Indice brut : 0723                      Indice majoré : 482

L'indice brut prend en compte la majoration SPP, pour un coefficient de proratisation de 1.

**Affichage OK** pour l'indice Total majoration = 1

# Trimestres AVPF/AVA

## Trimestres au titre du minimum garanti : exemple avec 2 périodes d'interruption d'activité

La dernière page du décompte détaillé indique le nombre de trimestres pris en compte pour le calcul du MG (sans précision sur les trimestres assimilés AVPF/AVA)

### Pour information : Détail du minimum garanti

Nombre de trimestres de services : 113 trimestres 60 jours  
Pourcentage : 91,25 %

Le nombre de trimestres MG = Nombre de trimestres en liquidation sans les bonifications : 89 T 60 j (101 et 60 jours – 12 trimestres)

### Synthèse des services et bonifications retenus pour la liquidation

Services et bonifications	Durée liquidable	
	Trimestres	Jours
Services civils et militaires	79	76
Services civils validés	9	74
Etudes rachetées	-	-
Services retenus dans la limite de 75% du traitement	89	60
<b>Total des services et bonifications dans la limite de 75% du traitement</b>	<b>89</b>	<b>60</b>
Bonifications retenues dans la limite de 80% du traitement	12	-
<b>Total des services et toutes bonifications</b>	<b>101</b>	<b>60</b>
<b>Total des services et bonifications arrondi au trimestre le plus proche</b>	<b>102</b>	

### Services civils et militaires

Du	Au	Nature de la période	Taux d'activité	Taux de prise en compte	Cat. emploi	Services militaires effectifs	Durée e	
							Trim	Jo
01/05/1986	14/06/1992	Activité	100%	100%	Active	Non	24	
15/06/1992	16/04/1994	Disponibilité	0%	0%	Sédentaire	Non		
17/04/1994	16/10/1996	Congé parental	100%	0%	Sédentaire	Non		
17/10/1996	16/10/2003	Disponibilité pour enfant	100%	0%	Sédentaire	Non		

L'agent a plus de 9 ans d'interruption d'activité pour élever un enfant né avant 2004 (congé parental + disponibilité pour enfant) attribution de 24 T supplémentaires max pour le calcul du MG

➤ 89T60 j + 24 T = **113 T 60 j soit 114 T MG**

# Trimestres AVPF/AVA

Prise en compte de 4 T d'AVPF ou d'AVA en Durée d'assurance cotisée (DAC) pour le départ carrière longue

Présence de trimestres AVPF dans la page « durée autres régimes »

Année	Régime ou Pays à l'étranger	Durée d'assurance	Durée d'assurance cotisée Activité	AVPF
<input type="checkbox"/> 1996	LURA	10 T	-	10 T
<input type="checkbox"/> 1997	LURA	11 T	3 T	8 T

Pour vérifier l'année concernée par la prise en compte des 4 T d'AVPF en DAC, consultez le tableau des durées d'assurance affectées à des années civiles (décompte détaillé)

Année	Durées d'assurance						Durées d'assurance cotisées					
	Fonction Publique		Autres régimes		Durée retenue*		Fonction Publique		Autres régimes		Durée retenue* plafonnée	
	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours	Trim	Jours
1980												
1982												
1983			5	0	4	0			5	0	4	0
1984			6	0	4	0			6	0	4	0
1985			6	0	4	0			6	0	4	0
1986			7	0	4	0			7	0	4	0
1987			13	0	4	0			13	0	4	0
1988			13	0	4	0			13	0	4	0
1989			14	0	4	0			14	0	4	0
1990			17	0	4	0			17	0	4	0
1991			14	0	4	0			14	0	4	0
1992			8	0	4	0			8	0	4	0
1993			5	0	4	0			5	0	4	0
1994			16	0	4	0			16	0	4	0
1995			7	0	4	0			4	0	4	0
1996			10	0	4	0					4	0
1997			11	0	4	0			3	0	3	0
1998			8	0	4	0			8	0	4	0

En 1996, l'agent n'a que des trimestres en durée d'assurance mais 4T (AVPF) sont bien retenus en DAC

# Page « Durées Autres Régimes »

1 Affichage des AVPF dans une nouvelle colonne dédiée

2 Lorsqu'une donnée est modifiée par un utilisateur, le pictogramme  permet de signaler qu'une année a fait l'objet d'une modification. En revanche, les valeurs initiales ne sont plus visibles.

## Durées affectées à une année

Tout sélectionner 0 année sélectionnée :  + Ajouter une durée affectée à une année

Année	Régime ou Pays à l'étranger	Durée d'assurance	Durée d'assurance Activité	otisée AVPF	Chômage	Invalidité	Maternité	Maladie	
<input type="checkbox"/> 1983	LURA	7 T	2 T	-	5 T	-	-	-	
<input type="checkbox"/> 1984	LURA	9 T	5 T	-	4 T	-	-	-	
<input checked="" type="checkbox"/> 1985 	LURA	4 T	2 T	-	-	-	-	-	
<input type="checkbox"/> 1986	LURA	6 T	-	5 T	-	-	-	1 T	

3 Désormais, les trimestres des régimes de la LURA\* (RG+MSA+RSI) sont regroupés et restitués sur une ligne unique par année

\* Liquidation unique agents affiliés à au moins 2 régimes de base dits alignés : RG, RSI et MSA.

# Page « Durées Autres Régimes » (Régimes spécifiques ex Clerc de notaire)

La saisie des jours sur la page des DAR est désormais possible dans la simulation.

Anomalies Assuré ▾ Carrière ▾ Bonifications

### Ajouter une durée affectée à une année

< Durées autres régimes

Tous les champs sont obligatoires sauf ceux indiqués comme facultatifs.

Année  Durée d'assurance  trimestres  jours

Régime (facultatif)  Pays à l'étranger (facultatif)

#### Durées d'assurance cotisées

Activité (facultatif) <input type="text"/> trimestres <input type="text"/> jours	AVPF (facultatif) <input type="text"/> trimestres <input type="text"/> jours
Chômage (facultatif) <input type="text"/> trimestres <input type="text"/> jours	Invalidité (facultatif) <input type="text"/> trimestres <input type="text"/> jours
Maternité (facultatif) <input type="text"/> trimestres <input type="text"/> jours	Maladie (facultatif) <input type="text"/> trimestres <input type="text"/> jours

# Onglet « Moyen de paiement »

Possibilité pour l'employeur de modifier le RIB présent

Tableau de bord Carrière ▾ Demande Invalidité **Moyen de paiement** Résultat

*i* Le dossier est en mode consultation seulement

## Moyen de paiement

Le moyen de paiement appartient au

Bénéficiaire avec paiement par IBAN ▾

**Titulaire du compte**

MME ETIENNE

**IBAN**

FR76 XXXX XXXX XXXX XXXX 7890 161

**BIC**

AXABFRPPXXX

Modifier

Annuler Appliquer les modifications

# PDF : Indicateur Surcote familiale

- Décompte PDF :
  - Lorsqu'un assuré bénéficie d'une surcote famille, l'information est indiquée sur le décompte détaillé  
Pas d'indication du nombre de trimestre propre à cette surcote.
  - Uniquement le nombre total de trimestres surcote normale + surcote familiale

Détermination du pourcentage de pension	
Durée liquidable retenue pour le calcul de la pension	172 trimestres
Durée d'assurance totale	192 trimestres 20 jours
Durée d'assurance requise pour le taux plein	172 trimestres
Pourcentage de pension avant surcote	75 %
<b>Surcote :</b>	
Date de début de surcote	20/07/2039
Surcote <i>dont surcote famille</i>	6 trimestres
Coefficient de surcote	7.5000 %

[caissedesdepots.fr](https://www.caissedesdepots.fr)

